



**HAL**  
open science

# Discours, langue et parole dans les cours et les notes de linguistique générale de F. de Saussure

Béatrice Turpin

► **To cite this version:**

Béatrice Turpin. Discours, langue et parole dans les cours et les notes de linguistique générale de F. de Saussure. Cahiers Ferdinand de Saussure, 1995, 49. halshs-02357777

**HAL Id: halshs-02357777**

**<https://shs.hal.science/halshs-02357777>**

Submitted on 10 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Discours, langue et parole

## dans les cours et les notes de linguistique générale

### de F. de Saussure <sup>1</sup>

**Béatrice Turpin**

Université de Cergy-Pontoise

Le souci de rigueur a conduit Saussure à faire de la linguistique un « système serré », le terme de système caractérisant à la fois l'objet de connaissance (la langue) et la théorie de cet objet (le discours sur la langue) :

Il est plus intéressant d'avoir un système même qu'un amas de notions confuses (E1. 53 II) <sup>2</sup>.

La langue est un système serré. La théorie doit être un système aussi serré que la langue. De là la nécessité de définir les termes, de leur assigner un *espace de valeur*, de les *organiser* les uns par rapport aux autres.

Dans la théorie saussurienne, les concepts se regroupent essentiellement par paires : signifiant-signifié, association-syntagme, synchronie-diachronie, langue et parole, etc. — au point que des linguistes comme Benveniste ont pu voir dans ce fait la loi centrale de l'appareil conceptuel qui constitue les cours <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Paru dans *Cahiers Ferdinand de Saussure* 49, Droz, Genève, 1995-1996.

<sup>2</sup> Voir édition critique *du Cours de linguistique générale*, publiée par R. Engler, Otto Harrassowitz, Wiesbaden, tome 1 : 1968 (extraits des cours, notes correspondantes) ; le tome 2 comprend les autres notes. La référence à cette édition sera introduite par un E, suivi du numéro du tome, du numéro de l'extrait, de celui des cours ou des notes et, éventuellement, de la page correspondante de l'édition de Bally et Sechehaye. Le signe < > signale une lacune dans le texte ou un passage biffé.

<sup>3</sup> E. Benveniste, « Saussure après un demi-siècle », in *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 1966, p. 40 sq.

La dichotomie est, chez Saussure, principe de connaissance :

À mesure qu'on approfondit la matière proposée à l'étude linguistique, on se convainc davantage de cette vérité qui donne, il serait inutile de le dissimuler, singulièrement à réfléchir : que le lien qu'on établit entre les choses préexiste, dans ce domaine, *aux choses elles-mêmes*, et sert à les déterminer <sup>4</sup>.

Ce lien binaire sert à penser — à constituer — l'objet de la science linguistique, à poser des « délimitations », des « carrefours » (E1. 1638 III, 1640 III) qui apparaissent dès lors comme absolument nécessaires : « définition de choses et non seulement de mots » (E1. 248 III) :

Définitions de choses : dans le langage, la langue a été dégagée de la parole (E1. 1282 III).

I. Le langage est réductible à cinq ou six DUALITÉS ou *paires de choses*.

II. C'est un avantage considérable de pouvoir le réduire à un <certain nombre> de <paires déterminées>. Tel qu'il est offert, le langage ne promettrait <que l'idée d'> une <multiplicité>, elle-même composée de faits hétérogènes, form<ant> un ensemble *inclassable*.

III. La loi de Dualité demeure infranchissable. (E1. 133 : N 22.1.1, *CLG* 23-24).

Cependant, chez Saussure, la dichotomie marque des parcours plutôt que des bornes :

Ne parlons ni d'*axiomes*, ni de principes, ni de thèses. Ce sont <simplement et> au pur sens étymologique des aphorismes, des *délimitations* — des limites entre lesquelles se retrouve constamment la vérité, d'où que l'on parte (E2. 3328.5 : N 19).

La pensée de Saussure s'écarte en effet d'une logique purement dualiste et oppositive : la dichotomie renvoie à la déclinaison de paradigmes qui montrent la complexité de chaque notion — signifiants et signifiés, certes, mais aussi signe, signification et valeur, sans lesquels les deux premiers concepts ne sauraient être pensés. Synchronie, diachronie, mais aussi peut-être plus précisément panchronie, idiosynchronie et diachronie (E2. 3342.2 : N 24).

Les oppositions, si elles sont posées, ne sont jamais absolues. Des limites, des « systèmes de forces » (E1. 1342 II) que la théorie sépare tout en constatant l'enchevêtrement. Saussure parle d'« étroite dépendance et entière indépendance » entre le phénomène diachronique et le phénomène synchronique (E1. 1626 II) ; « leur jeu réciproque les unit de trop près pour que la théorie n'ait pas à les opposer » (E1. 1336 II) :

Il semble que ce soit une chose très simple que de faire la distinction entre l'histoire de la langue et la langue elle-même, entre ce qui a été et ce qui est, mais <le rapport entre ces deux choses est si profond qu'on peut à peine faire la distinction> ; il y a là un côté double, un enchevêtrement difficile à débrouiller (E1. 144 II, *CLG* 24).

---

4 « Notes inédites de F. de Saussure », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 12, Droz, Genève, 1954, p. 57.

Malgré ce que les lignes de ce cadre ont d'absolu, il serait difficile d'observer absolument les frontières qu'on aura dressées théoriquement (E1. 1649 III).

Saussure se heurte à une même aporie lorsqu'il distingue la langue et la parole, notamment à propos de la question du syntagme :

<Il y a quelque chose de délicat dans la frontière des deux domaines> (E1. 2013 III).

Dans le syntagme point délicat : la séparation entre parole et langue. Rapports syntagmatiques dans les mots (E1. 2016 III, *CLG* 173).

Nous voudrions revenir ici sur une notion, celle de discours. Nous pensons que cette notion témoigne de la souplesse et de la complexité de la théorie saussurienne qui toujours cherche à rendre compte de son objet, sans en dénier la complexité. Le terme, présent dans les notes de linguistique générale, à côté des notions de langage, de langue et de parole, nous semble permettre de mieux penser à la fois la langue et la parole, sans que son sens se réduise totalement à l'une ou l'autre.

## Les notions de parole et de discours à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

### **« Discours » et « parole » dans le champ des études sur le langage avant Saussure**

Au XIX<sup>e</sup> siècle l'étude du langage reste traditionnellement fondée sur la langue écrite. Encore en 1932, la *Grammaire de l'Académie française* se donne pour mission de décrire la langue telle qu'elle est restituée par les « bons auteurs » qui écrivent un « français pur ». Le but de l'entreprise grammairienne est de « défendre l'intégrité de la langue », de la préserver des menaces de « l'anarchie », de « l'ignorance » ou de la « grammaire aisée »<sup>5</sup>, c'est-à-dire des dérives de la parole.

Cette image idéale de la langue n'est pourtant plus celle de la philologie comparée qui investit le champ de l'étude du langage depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la volonté de fonder une science basée sur des lois empiriques et non sur des règles déterminées a priori. La philologie comparée abandonne le point de vue normatif, mais assimile toujours la langue à la

---

<sup>5</sup> *Grammaire de l'Académie française*, Firmin Didot, Paris, 1933, p. X (préface à la 1<sup>re</sup> édition de 1932).

langue écrite : les changements phonétiques sont essentiellement vus comme une modification des lettres des mots <sup>6</sup>.

C'est avec les néogrammairiens que l'étude des lois d'évolution passe de la lettre écrite au son phonique. La langue parlée devient objet d'étude, d'où l'importance accordée à la phonation. Cette attention aidera l'essor de la phonétique qui étudie l'évolution des sons, mais aussi leur production.

Le terme de *parole* est donc devenu d'usage courant dans les travaux linguistiques de cette époque. L'étude de la parole renvoie à l'étude des sons de la langue et, par voie d'extension, à l'étude de la faculté de proférer des sons. Ainsi se trouve accompli l'idéal de scientificité dans l'étude du langage, puisque la linguistique rejoint ainsi d'autres sciences positives. Les premiers traités de phonétique expérimentale paraissent à partir de 1897 <sup>7</sup>. Ils proviennent de deux domaines devenus complémentaires : le domaine médico-physiologique et celui de l'étude du langage. En 1911, Ferdinand Brunot, lors de l'inauguration des *Archives de la parole*, note que « la phonétique tient d'une part à l'acoustique, d'autre part à la physiologie, d'une autre à la linguistique, mais (...) ne se confond avec aucune d'elles »<sup>8</sup>.

Se constituant, la phonétique prend ainsi soin de se séparer de la linguistique (c.-à-d. de la philologie comparée). Sa spécificité, c'est l'étude physique des sons de la parole ou de la voix articulée.

Si, à la fin du XIXe siècle, le champ de l'étude du langage est investi par cette notion de parole, il n'en est pas de même pour celle de *discours*. Le terme est quelque peu tombé en désuétude comme le note l'article correspondant du *Dictionnaire de l'Académie* :

*Discours*, n. m. Suite, assemblage de mots, de phrases qu'on emploie pour exprimer sa pensée, pour exposer ses idées. Il a vieilli dans ce sens et ne s'emploie plus guère qu'en terme de grammaire. Discours direct, indirect <sup>9</sup>.

Comme nous l'avons vu, la philologie comparée est surtout attachée à étudier les évolutions des sons. La phonétique elle-même tend à oublier que le son fait partie du mot. La morphologie est vue comme un danger pour la théorie puisqu'elle risque de brouiller la clarté

<sup>6</sup> Ainsi en est-il des lois de Grimm. Voir J. Lyons, *Linguistique générale*, Larousse, Paris, 1970, p. 24 et 29.

<sup>7</sup> P. J. Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, Welter, Paris, 1897.

<sup>8</sup> F. Brunot in M. Th. Steeg (dir.), *Inauguration des Archives de la parole*, 3 juin 1911, Imprimerie A. Manier, Paris, 1911, p. 13.

<sup>9</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 8e édition, Hachette, Paris, 1932.

des lois phonétiques. Ce n'est qu'avec les néogrammairiens que le son sera remis dans l'unité du mot. Dans une telle configuration, le *discours* n'a pas sa place, lui qui renvoie à un autre champ, celui de l'étude des grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle qui marquaient les liens de la langue et de la logique. Ainsi, pour les encyclopédistes, la logique est « le fondement de la grammaire »<sup>10</sup>. En ce sens, on peut dire que le terme prépondérant est, chez eux, le *discours* :

Entre les idées d'une même pensée, il y a une succession fondée sur leurs relations résultantes du rapport qu'elles ont toutes à cette pensée (...). Je donne à cette succession le nom d'*ordre analytique*, parce qu'elle est tout à la fois le résultat de l'analyse de la pensée, et le fondement de l'analyse du discours, en quelque *langue* qu'il soit énoncé <sup>11</sup>.

La grammaire reproduit l'ordre du discours, qui est l'ordre même de la pensée. Dans ce dispositif, le concept de langue n'est pas important : une langue particulière n'est qu'une manifestation possible d'un ordre sous-jacent qui est général et universel — commun à toutes les langues. Les termes pivots sont alors ceux de *grammaire* et de *discours* : la grammaire, c'est la logique du discours, c'est-à-dire aussi la logique de la pensée.

---

<sup>10</sup> Article « Grammaire » in D. Diderot et J. d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Briasson : David l'aîné, Paris, 1751-1772, tome 7, p. 841.

<sup>11</sup> Article « Langue » in *Encyclopédie*, tome 9, p. 257.

### **La position de Saussure : l'accent mis sur la langue comme objet**

Face à l'atomisme de la philologie comparée, Saussure va poser la nécessité de revenir à un point de vue plus général et, pour ce faire, de déterminer l'*objet* de la linguistique. Ce qui va alors s'opérer, c'est un passage de la parole à la notion de langue. Saussure va pour la première fois donner à ce terme la valeur d'une conceptualisation théorique, comme le remarque Hjelmslev dans ses *Essais linguistiques* :

F. de Saussure fait la découverte de la langue ; du même coup on prend conscience du fait que la linguistique de l'époque n'avait envisagé que la parole <sup>12</sup>.

Ce passage à la notion de langue va permettre de repenser les notions de parole et de discours à partir de la langue, conçue comme *système de valeurs*.

## **De la langue, au discours et à la parole dans les écrits de Saussure**

### **Une redéfinition de la notion de « partie de discours »**

Dans les notes *Item* <sup>13</sup>, Saussure emploie le terme de discours (et de discursif) en le rapportant à des catégories de langue telles que le substantif, le pronom, l'adverbe ou le verbe. Dans ces mêmes notes, il insiste sur le caractère systématique de l'objet linguistique, parlant de « liaison systématique entre toutes les parties de la langue » (E2. 3310.3) et introduisant les notions de signe et de valeur. Une nouvelle manière d'envisager les « parties du discours » s'amorce ici, effectuée à partir d'une théorie qui sera pleinement explicitée dans les cours de linguistique générale : ces catégories ne sont plus définies en fonction d'un contenu de pensée, mais sémiologiquement, par rapport à la notion de valeur. Ainsi dans le Cours III, une « partie de discours » est-elle définie *grammaticalement* <sup>14</sup> par ses liens avec des analogues ou des opposés dans différentes séries possibles :

Exemple : le mot *enseignement*. Ce mot appellera d'une façon inconsciente pour l'esprit idée d'une foule d'autres mots qui, par un côté ou par l'autre, ont quelque chose de commun avec lui. Ce peut être par des côtés très différents [...]. Donc, tantôt communauté double du sens et

<sup>12</sup> Louis Hjelmslev, « langue et parole » in *Essais linguistiques*, Éditions de Minuit, Paris, 1971, p. 78.

<sup>13</sup> Ces notes datent des années 1897-1900 (Voir R. Engler, « European structuralism : Saussure », in T. A. Sebeok, *Current trends in linguistics*, Mouton, The Hague-Paris, 1975, vol. 13, p. 840).

<sup>14</sup> Grammaticalement, c'est à dire aussi ici sémiologiquement : « *Grammatical = significatif* = ressortissant à un *système* de signes = *synchronique ipso facto* » (E1. 2128 II, CLG 185).

de la forme, tantôt uniquement forme, ou sens, etc. <On peut même avoir association avec tous les substantifs> (E1. 2026-2028 III, *CLG* 173).

Une catégorie de discours peut donc être considérée comme un signe, simple ou complexe, qui recoupe en partie la notion de mot, unité « la plus fortement délimitée », fondée sur la valeur et sur « l'identité par la valeur » (E1. 1812 II, *CLG* 154).

### **Le rapport de la langue et de la logique, des parties du discours à la proposition**

Dans ces mêmes notes *Item*, Saussure remarque que la proposition comprend généralement deux termes logiques, *sujet* et *prédicat*, auxquels s'ajoute éventuellement un troisième terme, qu'il appellera *conjonction*. La proposition peut cependant également se réduire à un seul terme comme dans « Fiat ! », « Sunt » ou bien « Dieu ».

Dans la proposition la chose la plus remarquable est que se composant au minimum de deux termes logiques (idéaux), elle peut se réduire à *un* seul terme linguistique, et cela sans que le mot soit décomposable de manière à échapper à la conclusion. Ainsi *fiat!* ou *sunt*. Ou probablement de même *Qui dit cela? – Dieu*. Les limites de l'ellipse (la fameuse ellipse) ne s'arrêtent qu'au moment où il n'y aurait plus aucun son articulé, et où le langage cesserait pour faire place à la pensée pure. – Conclusions multiples. À chercher < >.... À remarquer entre autres : capacité d'un mot à être, même avec signe visant à cela, proposition complète (E2. 3307 *Item*).

La proposition organise les parties du discours. Un substantif, un pronom, un adjectif, ou un verbe peuvent être sujet ou prédicat. Les parties du discours sont donc des unités de langue en tant qu'elles sont organisées dans l'unité logique qu'est la proposition.

Dans la proposition tout se réduit au sujet et au prédicat (...). Mais le sujet et le prédicat n'ont rien à voir avec les "parties du discours" distinguées sur un autre principe : — a) Le sujet peut être un substantif, ou un pronom, ou un adjectif, ou un nom de nombre comme immédiate évidence (...) — b) Prédicat peut être également tout cela (E2. 3306 *Item*).

La très grande différence entre les termes, comme *sujet*, etc., qu'on admet dans la phrase, et les "parties du discours". Les termes de la phrase peuvent ne correspondre à rien linguistiquement, tandis qu'un "adjectif" ou un "adverbe" etc. a au moins pour condition d'être représenté par une forme vocale (...) Nous ne pouvons pas parler d'un substantif sans supposer une enveloppe vocale au substantif (E2. 3324.2 *Item*).

La définition de la langue chez Saussure s'oppose donc à tout point de vue atomiste : le signe est défini par sa valeur, c'est à dire par sa mise en relation associative *dans les deux sens* (linéaire, non linéaire). Les parties du discours (substantif, adjectif, etc.) sont des unités de langue en tant qu'elles s'opposent les unes aux autres, et sont par là même dotées d'une

certaine valeur, mais aussi *en tant qu'elles sont susceptibles d'entrer dans une coordination linéaire elle-même associativement déterminée*. Chez Saussure la linéarité peut, en effet, être considérée comme *valeur* et mise en rapport avec la notion d'entité abstraite, marquant par là même l'importance du fait syntaxique dans la langue :

*Ordre*, qui est une notion abstraite (E1. 2187 I, *CLG* 190).

Beaucoup de choses dans la langue reposent sur *ordre* donné aux unités : vieux-français *Hôtel Dieu, les quatre fiz Aymond (...)*. De même *je dois, dois-je ?* (E1. 2190 III, *CLG* 190).

Par là même la linguistique rejoint la logique de la proposition qui, en tant que composée de « termes idéaux » (3307, *supra*) relève bien d'un *ordre abstrait*. La proposition renvoie donc à une unité abstraite à la fois logique et linguistique. Logique, car elle répond à la logique de la pensée. Linguistique, car cette logique est une logique linguistique : pour Saussure, il y a correspondance entre la langue et la pensée, car la pensée ne saurait se concevoir sans la langue.

ainsi la distinction des “parties du discours”. Difficile de comprendre la <nature> exacte <de cette classification>.

(Est-elle logique ? linguistique, etc. ?) (E1. 1788 II, *CLG* 152).

Les remarques suivantes du linguiste sur l'ellipse semblent pouvoir s'interpréter à partir de ce double point de vue. Ellipse il y a d'un point de vue logique, mais non linguistique, car tout signe est toujours en rapport avec ce qu'il exprime :

Le seul mot d'*ellipse* a un sens qui devrait faire réfléchir. Un tel terme paraît supposer que nous savons initialement de combien de termes *devrait* se composer la phrase, et que nous y comparons les termes dont, en fait, elle se compose, pour constater les déficits. Mais si un terme est indéfiniment extensible dans son sens, on voit que le compte que nous croyons établir entre *n* idées et *n* termes est d'une puérité absolue, en même temps que d'un arbitraire absolu. Et si quittant la phrase particulière nous raisonnons en général, on verra probablement très vite que *rien du tout n'est ellipse*, par le simple fait que les signes du langage sont toujours adéquats à ce qu'ils expriment — quitte à reconnaître que tel mot ou tel tour exprime plus qu'on ne croyait. <Réciproquement il n'y aurait pas un seul mot doué de sens sans ellipse> (E2. 3308 *Item*).

### ***La proposition envisagée comme unité discursive***

Ainsi, l'introduction du terme de discours (discursif) s'applique à l'entité logico-linguistique qu'est la proposition — entité pouvant se ramener à un seul terme linguistique :

Même dans le discursif, il y a cent cas où on est amené à prononcer un *mot*, non une phrase (tous les vocatifs entre autres) (E 3323.3 *Item*) 15.

La proposition peut être considérée comme l'*unité discursive* :

Je crois que dans le discursif on peut parler d'apostrophes (de figures vocales). Le fait est que même dans le langage empirique nous ne disons pas : "la 2e forme de cette phrase" (même quand il n'est pas question de termes logiques, mais des mots au point de vue phonique) (E 3311.2 *Item*).

Pour Saussure la phrase, comme entité abstraite, peut être considérée comme unité de langue. Toute phrase peut, en effet, être rapportée à un *type* fixé dans la mémoire<sup>16</sup> — *type* que l'on peut rapprocher de l'*ordre propositionnel* que la définition du signe comme *valeur* associativement déterminée invite à placer dans la langue.

### **Discours et signification de pensée**

Nous avons vu que chez Saussure le logique est indissociablement lié au linguistique : il n'y a pas de pensée avant la langue ; par contre, on peut envisager de considérer que la langue inclut une logique discursive propositionnelle qui permet à la parole (à l'individu doté de parole) de signifier — et qui permet de penser comment la langue peut devenir parole, sans hiatus.

Le second <ordre de> rapports (i.e. les rapports syntagmatiques) paraît évoquer faits de parole et non faits de langue. <Mais> la langue elle-même connaît ces rapports (E1. 2011 III, *CLG* 172).

<Ici, dans la syntaxe> parole et langue, fait social et fait individuel, exécution et association fixe arrivent à se mêler plus ou moins (E1. 2023 III, *CLG* 173).

Dans une note retrouvée parmi les papiers de Saussure relatifs à la métrique védique, le linguiste parle d'une *opération*, d'un *jeu* pour qualifier le rapport qui s'établit entre la langue et le discours :

Des concepts variés sont là, prêts dans la langue, (c'est-à-dire revêtus d'une forme <linguistique>) (...). À quel moment ou en vertu de quelle opération, de quel *jeu* <qui s'établit entre eux>, <de quelles conditions>, ces concepts formeront-ils le DISCOURS ?<sup>17</sup>

15 Que la proposition soit du domaine du réalisé ou pas (voir infra pour cette question du flottement du discours et du discursif entre langue et parole - à la fois dans l'une et dans l'autre, sans peut-être non plus se réduire à l'une et l'autre).

16 Voir à cet égard la remarquable mise au point de R. Godel, in *Les sources manuscrites du cours de linguistique générale*, Droz, Genève, 1969, pp. 168-179.

17 F. de Saussure, « Note concernant le "discours" », publiée par R. Amacker, *CFS* 43, 1989 (1990), p. 93-94.

Pour qu'un terme ou une suite de termes soit du domaine du discours, il faut aussi qu'il s'y ajoute une « signification de pensée » (Ibid.). Ce jeu entre langue et discours porte donc ici sur la différence entre le sens du mot comme concept et sa signification qui ressort de l'ordre linéaire (contextuel) et est rapportée au sujet parlant :

Le discours consiste, <fût-ce rudimentairement, et par des voies que nous ignorons>, à affirmer un lien entre deux des concepts qui se présentent revêtus <préalablement> d'<une>e la forme linguistique, pendant que la langue ne fait <préalablement> que réaliser des concepts isolés qui attendent d'être mis en rapport entre eux pour qu'il y ait signification de pensée (Ibid.).

### **Le discours et le syntagme**

Comme nous l'avons vu, Saussure a nuancé ce point de vue en revenant sur cette question, ceci dès le Cours I : la langue ne réalise pas que des concepts isolés ; la proposition en tant qu'unité logico-discursive fait partie de la langue <sup>18</sup>. Le syntagme lui-même peut renvoyer à la fois au mot et à la phrase, dont l'ordre peut également être imposé. Le terme de discours apparaît alors ici également dans sa variante de discursif, posé dans l'introduction au Cours II comme équivalent à syntagmatique :

Unités discursives [...] groupes au sens de syntagmes (1998 II = C II, Introduction, extr. 90, CFS 15, p. 80).

Le discursif, c'est ici l'ordre linéaire conçu comme ordre abstrait qui résulte du jeu syntagmatico-associatif dont la limite est autant le mot que la phrase. Il y a cependant une différence entre la syntagmatique du mot (la morphologie) et celle de la phrase, comme l'a montré Saussure dans les notes *Item* : cette dernière seule ressort d'une logique discursive qui permet d'introduire une « signification de pensée ». Le procès sémantique qui les régit n'est donc pas le même, ce que peut masquer cette assimilation du syntagme à la fois au mot ou à la phrase. De ce point de vue, la distinction vue plus haut entre partie du discours et proposition (structure logico-discursive) nous semble compléter la théorie du syntagme. Cette dernière peut en effet être articulée à une théorie logico-propositionnelle de la phrase : c'est elle qui permet de faire finalement la différence entre syntagmatique du mot et syntaxe de la

<sup>18</sup> La conception selon laquelle la phrase fait partie de la langue apparaît dès le Cours I (voir *Sources manuscrites*, I, 43, p. 63), bien que, comme le remarque Godel, jusqu'au Cours III, Saussure continue à hésiter sur le statut de la phrase. Cette hésitation se retrouve quant au statut du discursif, ceci dès les notes *Item*, comme en témoigne la remarque suivante du linguiste, assimilant bizarrement *parole* et *langue discursive* : « la phrase n'existe que dans la parole, dans la langue discursive, tandis que le mot est une unité vivante en dehors de tout discours dans le trésor mental » (E2. 3323.1 *Item*).

phrase. À la signification des concepts se superpose une signification logique relevant de la structure propositionnelle. La particularité de la phrase réside donc dans le fait que celle-ci est régie par une structure propositionnelle (ou plus exactement, mais Saussure n'a pas abordé ce point, par une ou par plusieurs structures propositionnelles en rapport entre elles). Ces deux agencements caractérisent le système de valeurs qu'est la langue (valeurs lexicales, syntaxiques). De ce point de vue, le syntagme est à l'articulation de la langue et de la parole : en tant qu'ordre discursif (imposé, potentiel) il relève de la langue ; en tant que réalisation effective, il relève de la parole :

<Dans les deux sphères (aussi bien à l'intérieur dans le cerveau que dans la sphère de la parole, E 1985), il y a> deux ordonnances correspondant à deux sortes de relations : d'une part il y a un ordre *discursif*, qui est forcément celui de chaque unité dans la phrase <ou dans le mot : *signifier*>, puis un autre, l'ordre *intuitif* qui est celui des associations (comme *signifier*, *fero*, etc.) qui ne sont pas <dans le système linéaire, mais que l'esprit embrasse d'un seul coup> (E1. 1985 I = 2186 I).

Ce sont ces deux oppositions perpétuelles : par syntagmes et par tout ce qui diffère, ce que nous n'amenons pas, mais que nous pourrions amener dans le discours — c'est sur ces deux oppositions, façon d'être voisin <ou différent d'autre chose> — que repose le mécanisme d'un état de langue (E1. 2087 II = C II, Intr., Extr. 95, CFS 15, p. 84).

<On peut faire rejoindre, en jouant un peu sur les mots,> *discursif* et *intuitif* : s'opposent comme *syntagmatique* et *associatif* ; si *intuitif* = *intueri*, contempler platoniquement, sans faire usage dans le discours (E1. 2061 II).

Il faut ici noter l'ambiguïté de la locution « *dans le discours* » employée par Saussure, locution qui revêt les mêmes ambiguïtés que la notion de syntagme — ambiguïté qui relève de cette place *paradoxale* du syntagmatique chez Saussure : à la fois dans la langue et dans la parole — et entre la langue et la parole :

*Mot* peut avoir deux sens :

- a) mot concret = mot tel qu'il figure dans le discours, donc ne comportant aucune variation.
- b) mot abstrait = unité abstraite formée par un ensemble de formes flexionnelles et changeables (E1. 2803 I).

La même ambiguïté se retrouve pour le concept de *discours*, ou plus généralement pour le principe de linéarité, conçu comme *ordre formel*, *entité abstraite*, mais aussi comme *ordre concret*, relevant de la *substance du signifiant* et non plus du signe dans son ensemble. Ainsi le discours renvoie-t-il également à la chaîne de la parole :

Le discours, la chaîne de la parole (E1. 1998 II = C II, Intr. Extr. 90, CFS 15, p. 79).

Prenons la base de la continuité du discours (mot formant une section dans la suite du discours) (E1. 1731 II).

Le terme de discours témoigne ici du glissement que Saussure effectue entre linéarité formelle et linéarité substantielle, entre “articulation formelle” et “suite sonore”, le premier concept relevant de la langue comme système.

C’est peut-être pourquoi Saussure abandonnera en ce sens le terme de *discours* à partir du Cours III, le remplaçant par syntagmatique : le mot avait en effet peut-être trop tendance à glisser vers la notion de parole<sup>19</sup>.

D’autres énoncés donnent d’ailleurs au terme de discours un autre sens, qui prend en compte la situation de communication et qui se rapproche de cette notion de parole<sup>20</sup>.

### ***Le discours et la production de l’acte de parole***

Le discours en tant que circonstances, *moment* de production de l’acte de parole est distingué de la parole, qui renvoie à l’*acte* même de former des signes, incluant la phonation. En ceci, le discours s’inscrit dans une historicité qui est aussi sociale :

Tout ce qui est amené par les lèvres par les besoins du discours et par une opération particulière, c’est la *parole* (...) Si tout ce qui se produit de nouveau s’est créé à l’occasion du discours, c’est dire en même temps que c’est du côté social du langage que tout se passe (E1. 2560 I).

Cette <opposition> continue entre les membres du groupe, qui assure le choix d’un élément au moment du discours (...) au moment où le syntagme se produit, le groupe d’associations intervient (E1. 2020 II = C II, Intr., Extr.94, *CFS* p.82-83).

Le choix d’un élément au moment du discours (E1. 2070 II).

Nous voyons donc que le sens du terme de discours diffère, ici encore, de celui de parole, alors même que les termes sont employés concurremment dans certains autres énoncés (ceci n’équivalant d’ailleurs pas nécessairement à une identité sémantique) :

(*À propos de l’analogie*). Il faut que quelqu’un l’ait improvisée, et improvisée à l’occasion de la parole, du discours (E1. 2561 I).

---

<sup>19</sup> Ceci aboutit à évacuer toute question qui pourrait se poser sur le lien entre logique et syntagmatique et sur celui du rapport des phrases entre elles du point de vue d’un *ordre* discursif.

<sup>20</sup> Dans leur édition du Cours, Bally et Sechehaye tendent à donner le plus souvent à discours le sens de parole (excepté dans le contexte “partie de discours”, pp. 152, 153, 190, 288). Voir p. 98, 170 (« prononcer deux éléments à la fois »), 171 (le terme de discours qui figurait dans les notes est remplacé par celui de parole), p. 179 (discours remplace le syntagme « au moment de les employer » qui figurait dans les notes), p. 250 (« répété plusieurs fois de suite dans un discours » mis pour « prononcé deux fois de suite »).

La parole renvoie à l'acte individuel et particulier, le discours à la socialité de cet acte. Socialité parce que le discours s'exprime dans un contexte social. Socialité aussi, parce que le signe est valeur, *associativement et syntagmatiquement déterminée* : En cela, on pourrait dire que c'est cette double socialité du discours qui va permettre à l'individu d'acquérir la langue <sup>21</sup> :

Toute la langue entre <d'abord> dans notre esprit par le discursif, comme nous l'avons dit, et comme c'est forcé. Mais de même que le son d'un mot, qui est une chose entrée également dans notre <for intérieur> de cette façon, devient une impression complètement indépendante du discursif, de même notre esprit dégage tout le temps du discursif ce qu'il faut pour ne laisser que le mot (E2. 3323.4 *Item*).

On voit donc qu'ici finalement Saussure ne fait aucunement se recouvrir les concepts de langue avec signe simple, discours et parole avec signe complexe. Le terme de *parole* est défini, certes, par rapport à la phonation et à une *faculté de proférer des sons*, mais cette faculté est rattachée à une autre faculté, celle de former des signes. La parole, ce serait donc, plus fondamentalement, *la réalisation (phonique), l'usage de cette faculté de signifier dans laquelle Saussure inclut aussi une faculté de coordination*. Le terme de parole équivaut donc à :

- Usage des facultés en général en vue du langage (phonation, etc.) (E1. 247 III).
- Usage individuel du code de la langue *selon la pensée individuelle* (nous soulignons) (E1. 247 III).
- Combinaisons individuelles (phrases) dépendant de la volonté de l'individu (E1. 357 III, CLG 38).

La notion de parole ne prend ici valeur théorique que par rapport à la notion de langue. En elle-même, la phonation « ne représente qu'une série d'actions physiologico-acoustiques » (E 132 : N 9.1, p. 2), quant à la *réalisation* d'un syntagme, elle est un fait insignifiant par rapport à cette possibilité de former un signe (E1. 2526 I, CLG 227).

Le terme de discours vient donc marquer ce que la parole peut avoir de social — et ce n'est pas un hasard si ce terme est aussi employé en ce sens dans les Cours I et II, quand Saussure insiste sur le côté social de l'acte de parole — introduisant une dialectique entre individu et masse sociale qui sous-tend la prise en compte d'une « pragmatique » linguistique.

---

<sup>21</sup> Voir pour cette question Simon Bouquet, «Le Cours de linguistique générale et l'apprentissage linguistique», CLG 46, 1992, pp. 73-90.

Ainsi, ce que montre la réflexion saussurienne, par ses hésitations mêmes, c'est bien que la langue a à la fois une dimension individuelle (la faculté de langage) et une dimension sociale (la valeur et le discours). Il en va de même pour la parole, réalisation individuelle exercée dans un contexte social.

### **Le discours et le poème**

Dans une note du troisième cours, Saussure emploie le terme discours pour désigner un énoncé plus étendu que la proposition, tout en continuant de distinguer ce dernier de la parole-phonation :

[...] sans remuer les lèvres, nous sommes capables de prononcer <et d'entendre> un discours intérieurement, une poésie (E1. 1100-1105 III, CLG 98).

Apparemment anodine, cette remarque pousse le lecteur de Saussure à s'interroger sur le rapport de ce *discours* à la langue : au-delà de l'ordre syntagmatique (incluant l'ordre propositionnel) la notion de discours ne déborde-t-elle pas la notion de langue tout en ne recouvrant pas tout à fait celle de parole ?

Le fait même que la notion se dégage des énoncés saussuriens sans cependant être explicitement théorisée<sup>22</sup> ne témoigne-t-il pas d'une sorte de perplexité face à ce que serait aussi finalement le discours : toute suite structurée par des contraintes ; obéissant aux contraintes de la grammaire, certainement, mais aussi avec des contraintes spécifiques<sup>23</sup> : là où le sémiologique déborde le linguistique ? En quoi la linguistique peut-elle alors ici faire figure de modèle ? Ceci nous renvoie aux autres recherches de Saussure, celles sur les anagrammes et celles sur les Nibelungen, dans lesquelles un discours (poème, légende) est pensé à partir de contraintes qui relèvent soit de l'agencement des signifiants, soit de celui des significations, posant par là même le problème du rapport des propositions entre elles, des

---

22 Plusieurs linguistes ou sémioticiens relèveront l'importance de cette notion chez Saussure. Ainsi, R. Godel, « *Retractorio* », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 35, 1982, p. 31 ; H. Parret, *Language and discourse*, Mouton, La Hague, Paris, 1971 ; *Prolégomènes à la théorie de l'énonciation*, Peter Lang, Berne, Paris, 1987, notamment pp. 40-43 et pp. 78-79. Pour l'importance de cette notion en linguistique, voir également R. Amacker, « Saussure e gli universali linguistici » in *Società di linguistica italiana, Teoria e storia degli studi linguistici*, 8/1, 1975, Bulzoni, Rome, pp. 175-205.

23 Contraintes liées à l'économie du système linguistique, par exemple. Dans une note sur la linguistique générale, Saussure parle de cette « paronymie perpétuelle faisant dans le discours l'équivoque » (E2. 3327.2) – remarque qui nous renvoie au vertige paronymique des recherches sur les anagrammes.

énoncés entre eux. Ceci amène à poser la question de savoir si la discursivité linguistique s'arrête avec la proposition et donc ce qui la caractérise.

Dans le Cours III, Saussure n'emploiera plus le terme de discours au sens d'ordre logico-linguistique ou d'ordre syntagmatique, pas plus qu'il ne l'emploiera encore pour désigner la dimension sociale ou temporelle de l'acte de parole. Est-ce à dire qu'il s'agit là de l'expulsion (de la forclusion?) d'un troisième terme qui parasiterait chacun des deux premiers? De la volonté de s'en tenir à une définition de *choses*, sans que cette définition se laisse parasiter par l'arbitraire des signes d'une langue? 24 — comme si le piège des mots n'était pas ici le révélateur d'une difficulté théorique : celle du rapport du sujet à une langue conçue comme sociale, celle de la socialité d'une parole conçue comme individuelle — c'est à dire aussi celle de la place d'une *théorie logico-sémantique* de la langue faisant qu'une parole n'est parole que parce que sociale (s'articulant à partir d'une *doxa* ou d'un savoir partagé).

Le discours ne constituerait-il pas alors une sorte de refoulé de la théorie de la phrase chez Saussure : posé, mais restant problématique, car s'articulant avec des notions qui débouchent sur une anthropologie dont Saussure n'a peut-être pas voulu avoir à explorer les aboutissements — ne serait-ce que pour des raisons strictement pédagogiques : notion de faculté de langage, rapport entre logique et linguistique, notion de sujet, relation entre logique et sémantique.

— *La faculté de langage* : Saussure a montré qu'elle est inséparable de la langue, qu'il n'y a pas de pensée avant la langue 25. Ceci remet en question une appréhension purement individuelle (psychologique) de cette faculté de langage — et donc aussi l'appréhension logique (philosophique) traditionnelle de celle-ci. Est-ce face à ce « fantôme » que Saussure se débarrassera d'une conception logique de la langue en même temps qu'il abandonnera la

---

24 Ainsi Saussure précisera-t-il, dans les cours de l'année 1910-1911, à propos de la distinction entre langue et parole : « Nous avons fait une distinction de choses et non seulement de mots. <Cette distinction ne dépend pas du hasard des termes de chaque idiome.> Il est possible qu'en sortant du français nous ne trouvions pas des mots recouvrant les mots français (exemple : *Sprache* renferme idée de "langue" et "langage". <*Rede* correspond à peu près à "parole", mais a aussi le sens spécial de "discours". *Rede* "parole" et "discours".> [E1. 248-249 III, *CLG* 31].

25 Le problème reste posé actuellement. Voir, par exemple, B. Cyrulnik, *De la parole comme d'une molécule*, éd. Eshel, Paris, 1991 (Col. Points, Essais, 1995).

notion de discours ? Quoi qu'il en soit, considérées dans leur rapport avec la théorie de la valeur, ces notions nous semblent pouvoir engager une autre manière d'envisager la faculté de langage : celle-ci n'est pas avant la langue, mais dans la langue (il n'y a pas d'apprentissage possible sans rapport à la langue).

– *Logique et linguistique* doivent, par conséquent, se penser conjointement. Il n'y a pas de logique sans linguistique, et inversement. En ceci, la théorie de l'arbitraire (arbitraire radical) est indissociablement liée à la discursivité et au relativement motivé : sujet et prédicat peuvent être finalement entendus comme « positions »<sup>26</sup> déterminées par le système et la valeur — et non comme “en soi” d'un sens.

– *La notion de sujet* : chez Saussure, le sujet n'est pas sujet d'un vouloir-dire préexistant au langage. Pas plus qu'il n'y a de pensée avant la langue, il n'y a de sujet avant la langue. Le sujet est sujet de la langue, pris dans la combinaison signifiante, non pas sujet-individu<sup>27</sup>, mais sujet logique — en un sens qui nous semble aller plus loin que la logique propositionnelle pour déboucher sur une sémantique discursive.

— *La relation entre logique et sémantique — entre proposition et discours* : ce qui précède invite peut être à distinguer deux sémantiques, celle, logique, de la proposition et celle du discours, cette dernière notion montrant par ailleurs leur enchevêtrement.

L'absence du terme « discours » dans le Cours III ne serait-elle pas alors la marque d'une dissociation — le discours ne renvoyant plus qu'au poème. Quoi qu'il en soit, les deux premiers cours invitent à penser le discours autrement que comme actualisation ou emploi de signes, montrant que celui-ci est aussi dans la langue, au cœur même du fonctionnement langagier, lié à la notion de valeur.

---

<sup>26</sup> Voir pour cette notion J.C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Seuil, Paris, 1989.

<sup>27</sup> Nous envisageons ici le sujet tel qu'il transparait dans sa liaison avec la notion de langue et non le sujet (individu) de la parole, qui est en retrait de ce point de vue.